

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 novembre 2018

#### **OBJET :**

**Contrat d'assurance des risques statutaires**

**Rapporteur : M. BREUILLE**

Délibération n°4

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération en date du 22 février 2018, le CCAS d'Essey-lès-Nancy a confié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) la charge de négocier, pour ses soins, dans le cadre d'un contrat de groupe, l'assurance de ses risques statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Pour mémoire, ce contrat d'assurance de groupe vise à garantir les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie ordinaire, accident de service et de trajet, maladie professionnelle, congé longue maladie, congé longue durée, congé maternité, paternité et d'accueil de l'enfant, adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, maintien à demi-traitement, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire et décès.

Par courrier en date du 22 août 2018, le CDG 54 a informé le CCAS que sa Commission d'Appel d'Offres avait retenu l'offre de CNP Assurances (courtier : Sofaxis) basée sur le régime de la capitalisation pour une durée de 4 ans, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En retenant une franchise de 30 jours en maladie ordinaire (agents relevant exclusivement de la CNRACL), considérant le faible taux d'absentéisme pour maladie ordinaire au sein de l'établissement, le taux de cotisation s'élèverait à 4,81 % (contre 6,86 % précédemment pour une franchise de 15 jours).

Ainsi, en couvrant le traitement base indiciaire (à l'exclusion de tout autre accessoire de rémunération) et les charges patronales au taux forfaitaire de 40 % - cette dernière option n'ayant pas été retenue sous le précédent contrat -, la cotisation s'élèverait à environ 6.900 € par an contre 7.039 € en 2018.

#### **PROPOSITIONS**

Il est proposé au Conseil d'Administration :

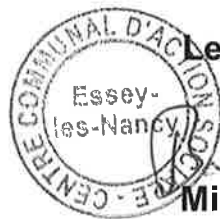
- d'accepter la proposition d'assurance émise par CNP Assurances ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions en résultant ainsi que tout avenant et acte y afférent.

## DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 8 novembre 2018.

**Pour extrait,**



**Le Président,**

**Michel BREUILLE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018**

**SOUS LA PRESIDENCE DE  
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de votants	9

**PRESENTS :**

Mmes Myriam LEDROIT, Christine SIMONNET, Annette FRANCISCO, Marie-France LACOUR et Marie-France METZELARD.

MM. Guy FRANIATTE, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

**EXCUSES :**

Mmes Nadine CADET, Véronique SAGET, Rosette GIRSCH et Janine MARCHAL.

M. Louis CAUSERO.

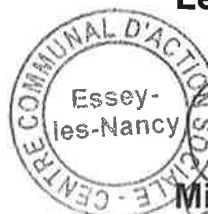
**ABSENTS :**

MME Patricia LANZI.

MM. Jean-Pierre BRANDELY et Matthieu RIFF.

**Pour extrait,**

**Le Président,**



**Michel BREUILLE**